

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 29

**LEGIION D'HONNEUR  
ORDRE DE LA LIBERATION**

*Rapporteur spécial : M. Yves DURAND.*

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.*

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 33) et in-8° 42. Sénat : 39 (1968-1969).**

---

**Lois de finances. — Légion d'Honneur - Médaille militaire - Mérite (ordre du) - Ordre de la Libération.**

## LEGION D'HONNEUR

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de la Légion d'honneur s'élève, pour 1969, à 22.366.171 F, contre 20.995.095 F pour 1968, soit en augmentation de 1.371.076 F d'une année à l'autre.

Cette augmentation, 6,5 %, intéresse, d'une part, les dépenses de personnel et, d'autre part, les crédits relatifs aux travaux de restauration des maisons d'éducation.

Nous examinerons successivement les recettes et les dépenses de ce budget annexe.

.....  
\*  
.....

\* \*  
.....  
.....

### I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes de 1968 et celles prévues pour 1969 est donnée par le tableau ci-après :

NUMEROS des chapitres.	NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS		DIFFERENCES
		Adoptées pour 1968.	Prévues pour 1969.	
			(En francs.)	
	<b>SECTION I. — Recettes propres.</b>			
1	Produit des rentes appartenant à la Légion d'honneur .....	59.410	59.410	»
2	Droits de chancellerie .....	400.000	300.000	— 100.000
3	Pensions des élèves des maisons d'éducation .....	490.000	504.650	+ 14.650
4	Produits divers .....	180.000	180.000	»
5	Produits consommés en nature.....	Mémoire.	Mémoire.	»
6	Legs et donations.....	Mémoire.	Mémoire.	»
7	Fonds de concours.....	Mémoire.	Mémoire.	»
	<b>Totaux .....</b>	<b>1.129.410</b>	<b>1.044.060</b>	<b>— 85.350</b>
	<b>SECTION II</b>			
9	Subvention du budget général.....	19.865.685	21.322.111	+ 1.456.426
	<b>Totaux généraux .....</b>	<b>20.995.095</b>	<b>22.366.171</b>	<b>+ 1.371.076</b>

Deux chapitres ne subissent pas de modification : le produit du portefeuille (59.410 F) et les produits divers (180.000 F).

En revanche, le chapitre des droits de chancellerie et celui relatif aux pensions des élèves des maisons d'éducation enregistrent des variations par rapport à 1968.

Le produit des droits de chancellerie est évalué pour 1969 à 300.000 F contre 400.000 F au précédent budget. Cette nouvelle évaluation tient compte à la fois de la diminution très importante des contingents de croix de Légion d'honneur et du retard apporté par un certain nombre de décorés à verser les droits de chancellerie.

En ce qui concerne les pensions des élèves des maisons d'éducation, les recettes passent de 490.000 F en 1968 à 504.650 F en 1969, soit une progression de 14.650 F qui provient :

- d'une part du relèvement du prix de pension de 900 à 960 F par an ;
- d'autre part de l'augmentation du prix du trousseau d'uniforme du premier équipement qui serait porté de 210 à 280 F.

Ces nouveaux tarifs — qui n'avaient pas été majorés depuis plusieurs années — ne prendraient effet que le 1<sup>er</sup> octobre 1969.

Quant à la subvention du budget général qui assure l'équilibre de ce budget annexe, elle passe de 19.865.685 F à 21.322.111 F compte tenu de l'augmentation des dépenses prévues pour l'année 1969.

\*  
\* \*

## II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1968 et celles prévues pour 1969 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1968.	CREDITS PREVUS POUR 1969			DIFFERENCES entre 1968 et 1969.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
		(En francs.)			
<b>I. — Dépenses ordinaires.</b>					
Dette publique .....	11.000.000	11.000.000	»	11.000.000	»
Moyens des services :					
Personnel .....	6.083.606	6.274.278	— 28.629	6.245.649	+ 162.043
Charges sociales .....	486.427	611.817	+ 3.411	615.228	+ 128.801
Matériel .....	1.834.062	1.826.062	+ 88.232	1.914.294	+ 80.232
Travaux d'entretien .....	1.010.000	1.010.000	»	1.010.000	»
Dépenses diverses .....	81.000	81.000	»	81.000	»
<b>Totaux pour les moyens des services .....</b>	<b>9.495.095</b>	<b>9.803.157</b>	<b>+ 63.014</b>	<b>9.866.171</b>	<b>+ 371.076</b>
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires .....</b>	<b>20.495.095</b>	<b>20.803.157</b>	<b>+ 63.014</b>	<b>20.866.171</b>	<b>+ 371.076</b>
<b>II. — Dépenses en capital.</b>					
	500.000	»	+ 1.500.000	1.500.000	+ 1.000.000
<b>Totaux pour la Légion d'honneur .....</b>	<b>20.995.095</b>	<b>20.803.157</b>	<b>+ 1.563.014</b>	<b>22.366.171</b>	<b>+ 1.371.076</b>

Réparties selon une présentation fonctionnelle, les dépenses du budget annexe s'établissent ainsi qu'il suit :

Dette .....	11.000.000 F.
Secours .....	81.000
Services de la Grande Chancellerie.....	2.629.110
Maisons d'éducation :	
— dépenses ordinaires.....	7.156.061
— dépenses en capital.....	1.500.000
	<hr/>
Total .....	22.366.171 F.

Nous allons examiner successivement ces différents postes de dépenses.

\*  
\* \*

1° *La dette.*

Le crédit affecté au paiement des traitements des membres de l'Ordre et des médaillés militaires demeure fixé à 11 millions de francs, comme en 1968.

Rappelons que depuis le budget de 1964, les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire n'ont pas varié. Les taux sont les suivants :

Légion d'honneur :	
— chevalier .....	20 F.
— officier .....	40
— commandeur .....	80
— grand officier.....	160
— grand-croix .....	240
Médaille militaire .....	15

Rappelons également que le décret n° 66-819 du 4 novembre 1966 a fixé les contingents de la Croix de la Légion d'honneur

pour chacune des années 1967, 1968 et 1969 de la manière suivante :

	ADMINISTRATIONS publiques.	PERSONNELS appartenant à l'armée active.	PERSONNELS d'origine militaire n'appartenant pas à l'armée active.	TOTAUX
Grand-croix .....	2	1	1	4
Grands officiers .....	10	10	4	24
Commandeurs .....	49	66	17	132
Officiers .....	374	239	104	717
Chevaliers .....	1.072	661	327	2.060
	1.507	977	453	2.937

Ne sont pas comprises dans ces chiffres les nominations et promotions « hors contingents » qui concernent les mutilés de guerre et déportés résistants ainsi que les anciens combattants de la guerre 1914-1918.

La réglementation du nouveau code de la Légion d'honneur ne prévoit pas la possibilité de créer des contingents spéciaux. Cependant à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918 des nominations plus nombreuses d'anciens combattants sont intervenues au titre du contingent normal. Votre Commission s'en félicite, tout en regrettant qu'une satisfaction supplémentaire, consistant en la réduction du nombre des titres exigés, n'ait pas été donnée aux intéressés.

En ce qui concerne l'Ordre national du Mérite, le décret n° 66-822 du 4 novembre 1966 a fixé les contingents pour chacune des années 1967, 1968 et 1969, ainsi qu'il suit :

ANNEES	GRAND-CROIX	GRAND OFFICIER	COMMANDEUR	OFFICIER	CHEVALIER	TOTAUX
<i>A titre civil.</i>						
1967 .....	4	15	225	1.200	4.575	6.019
1968 .....	4	15	225	1.200	4.575	6.019
1969 .....	4	15	225	1.200	4.575	6.019
						18.057
<i>A titre militaire.</i>						
1967 .....	4	9	93	500	1.907	2.513
1968 .....	5	11	120	650	2.480	3.266
1969 .....	6	15	150	800	3.050	4.021
						9.800
						27.857

Au 1<sup>er</sup> janvier 1968, l'effectif des titulaires de décoration s'établissait de la manière suivante :

DECORATION	AVEC traitement.	SANS traitement.	TOTAL
<b>I. — Légion d'honneur :</b>			
Grand-croix .....	69	68	137
Grands officiers .....	592	293	885
Commandeurs .....	5.130	3.391	8.521
Officiers .....	28.690	33.651	62.341
Chevaliers .....	147.654	86.122	233.776
<b>Total .....</b>	<b>182.135</b>	<b>123.525</b>	<b>305.660</b>
<b>II. — Médaille militaire .....</b>			
	<b>672.620</b>	<b>95.468</b>	<b>768.088</b>
<b>III. — Ordre national du Mérite :</b>			
Grand-croix .....	»	24	24
Grands officiers .....	»	76	76
Commandeurs .....	»	762	762
Officiers .....	»	3.962	3.962
Chevaliers .....	»	16.716	16.716
<b>Total .....</b>	»	<b>21.540</b>	<b>21.540</b>

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1967 et le 1<sup>er</sup> janvier 1968, l'effectif de l'Ordre de la Légion d'honneur est passé de 185.146 à 182.135 légionnaires avec traitement et de 125.709 à 123.525 légionnaires sans traitement. De même, l'effectif des médaillés militaires a diminué de 1.233 unités. Par contre, l'Ordre national du Mérite qui comptait 562 membres en 1964, en comprenait 7.579 en 1965, 14.578 en 1966 et 21.540 au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

### 2° Les secours.

Les crédits inscrits au chapitre des allocations de secours s'élèvent, comme dans le budget de 1968 à 81.000 F. Rappelons que cette dotation doit permettre d'assurer le versement d'un secours d'un montant moyen de 300 F à tous les allocataires et sans discrimination entre légionnaires et médaillés militaires.

### 3° *Les services de la Grande Chancellerie.*

Les dépenses de fonctionnement de la Grande Chancellerie s'élèveront en 1969 à 2.629.110 F contre 2.481.270 F en 1968, indiquant ainsi une progression de 147.840 F qui se décompose de la façon suivante :

- l'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des rémunérations publiques décidées en 1968 et des dotations afférentes aux charges sociales (+ 81.176 F) ;
- l'incidence des revisions statutaires, indiciaires et indemnitaires (+ 18.982 F) ;
- l'ajustement aux besoins des crédits de matériel (+ 22.900 F) ;
- enfin, la rémunération d'un gendarme mis à la disposition de la Grande Chancellerie par le Ministre des Armées et prise en charge, à compter de 1969, par le budget annexe (+ 24.782 F).

### 4° *Les maisons d'éducation.*

Les dépenses des maisons d'éducation s'élèveront en 1969 :

- pour leur fonctionnement, à 7.156.061 F contre 6.932.825 F ;
- pour leur équipement, à 1.500.000 F au lieu de 500.000 F l'année précédente.

#### a) *Les dépenses de fonctionnement :*

En dehors de l'augmentation résultant de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations prises en 1968 et des dotations relatives aux charges sociales (+ 216.236 F), les modifications par rapport au budget de 1968 concernent :

- la rémunération des agents des maisons d'éducation (— 50.000 F). Les difficultés de recrutement du personnel enseignant (professeurs agrégés et certifiés) conduisent à faire appel à des agents auxiliaires. En conséquence et dans la mesure où les conditions actuelles se perpétueront, un abattement de crédit peut être opéré ;
- les crédits destinés à l'achat de denrées alimentaires et de matériel de fonctionnement (+ 50.000 F) ;
- enfin, l'inscription d'un crédit supplémentaire non renouvelable de 15.000 F pour l'achat d'un microtracteur et de ses accessoires pour la maison d'éducation de Saint-Denis et compensé en partie par la suppression d'un crédit de 8.000 F ouvert en 1968 pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour la maison des Loges.



b) *Les dépenses d'équipement :*

Pour l'exercice 1969, une autorisation de programme nouvelle de 1.800.000 F et 1.500.000 F de crédits de paiement sont demandés au titre des travaux à effectuer dans les maisons d'éducation.

Le programme 1969 comprend deux opérations :

La première correspond à la dernière tranche des réaménagements intérieurs des anciens bâtiments de la maison d'éducation des Loges. Leur vétusté entraîne la réfection complète des structures intérieures. La dépense totale s'élèvera à 300.000 F.

La seconde opération, nouvelle, concerne pour 1.500.000 F la construction, à la maison d'éducation de Saint-Denis, d'un mur en vue de séparer le parc en deux parties : l'une pour les élèves et l'autre mise à la disposition de la ville de Saint-Denis qui doit y aménager un jardin public. Le mur sera conçu en fonction du site et de la proximité des bâtiments classés. Par ailleurs, a été accordée l'autorisation de construire à Saint-Denis un nouveau bâtiment scolaire pour lequel une autorisation de programme de 3.500.000 F a été votée par le Parlement depuis 1965.

Cette affaire, évoquée à chaque débat budgétaire depuis plusieurs années devant les Assemblées, semble donc sur le point d'être réglée et d'une façon satisfaisante aussi bien pour la population de Saint-Denis que pour l'administration de la Légion d'honneur.

\*  
\* \*

Les résultats scolaires des maisons d'éducation continuent à être excellents puisque, au cours de l'année scolaire 1967-1968, 96,6 % des élèves présentées ont été reçues au baccalauréat et 99 % au brevet d'études de l'enseignement du premier cycle du second degré (B. E. P. C.). (Rappelons que l'effectif des élèves est de 1.000 : 600 aux Loges dans les classes du premier cycle et 400 à Saint-Denis dans les classes du second degré).

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe de la Légion d'honneur pour 1969.

## ORDRE DE LA LIBERATION

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de l'Ordre de la Libération s'élève, pour 1969, à 669.403 F contre 1.151.757 F en 1968, enregistrant ainsi une diminution de 482.354 F.

Les dépenses sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui donne également la comparaison avec les crédits correspondants de 1968 :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1968.	CREDITS PREVUS POUR 1969			DIFFERENCES entre 1968 et 1969.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
I. — <i>Dépenses ordinaires :</i>					
Personnel .....	299.935	309.064	— 3.214	305.850	+ 5.915
Charges sociales .....	28.261	35.265	— 1.623	33.642	+ 5.381
Matériel .....	198.561	198.561	+ 26.350	224.911	+ 26.350
Dépenses diverses .....	105.000	105.000	»	105.000	»
Totaux pour les dépenses ordinaires .....	631.757	647.890	+ 21.513	669.403	+ 37.646
II. — <i>Dépenses en capital</i> .....	520.000	Mémoire.	»	Mémoire.	— 520.000
Totaux pour l'Ordre de la Libération .....	1.151.757	647.890	+ 21.513	669.403	— 482.354

1° Les *dépenses ordinaires* de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération marquent par rapport au budget de 1967 une augmentation de 37.646 F, qui se décompose de la façon suivante :

- l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques décidées en 1968, des charges sociales et l'application de divers textes de portée générale intéressant les fonctionnaires (+ 16.483 F) ;
- l'ajustement aux besoins des crédits pour frais de chauffage et d'éclairage rendus nécessaires par l'installation de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération à l'Hôtel des Invalides (+ 26.000 F).

En revanche, une diminution des crédits est provoquée par le remplacement d'un premier-maître et d'un maître de la marine mis à la disposition des services par le Ministre des Armées, par deux seconds maîtres (— 4.837 F).

2° A la rubrique des *dépenses en capital*, le chapitre relatif aux travaux n'est maintenu que pour mémoire. Aucune dotation n'est inscrite pour 1969 ni en autorisation de programme ni en crédits de paiement.

\*  
\* \*

Votre rapporteur croit devoir rappeler les effectifs des ressortissants de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération.

A la date de publication du présent rapport, sur 1.059 compagnons de la Libération nommés, dont 18 unités et 5 collectivités, 564 étaient encore vivants, l'effectif des médaillés de la Résistance étant, par ailleurs, de 48.706. Le service social de l'Ordre avait déjà secouru au 1<sup>er</sup> octobre, sur les fonds qui lui sont alloués à cet usage, 304 compagnons et médaillés, 201 veuves, 445 orphelins et 425 ascendants.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe de l'Ordre de la Libération pour 1969.